



Communauté
de communes
**LACQ-
ORTHEZ**

Envoyé en préfecture le 09/11/2021
Reçu en préfecture le 09/11/2021
Affiché le
ID : 064-200039204-20211108-CCCLLO_2021_330-DE

Réunion du 8 novembre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 76
Nombre de votants : 90

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Nathalie DUPLEIX, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Jean-Luc NOURY, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Lindsey DEARY, Gérard IRIART, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Sylvie DARRIEU (suppléante de M. Marc PEREZ), Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Jean-Jacques LASCABES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU,

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Corinne LAMARQUE (pouvoir à Mme Alice BENAVENTE), José FLORES (pouvoir à M. Daniel PÉDEPRAT), Daniel PÉDEPRAT (pouvoir à Mme Idelette DEMAISON), Mathias DUCAMIN (pouvoir à M. Bertrand VERGEZ-PASCAL), Laurent CHERITI, Hervé LAFITTE (pouvoir à Mme Maryse PAYBOU), Patrick WARRYN, Marie-Christine LUPIET, Marlène LE DIEU DE VILLE, Albert LASSERRE-BISCONTE (pouvoir à M. Michel OLIVÉ), Corinne CARRIAT (pouvoir à M. Lucien PRAT), Jean-Pierre FAYET (pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Anne-Lise GENNEVOIS (pouvoir à M. Gérard IRIART), Françoise RAMANANTSOA (pouvoir à M. Patrice LAURENT), Anita BEUSTE (pouvoir à M. Lindsey DEARY), Marie DE MORO (pouvoir à Mme Céline LEMBEZAT), Carole LARRIEU (pouvoir à M. Michel LABOURDETTE), Marc PEREZ, Francis GRINET (pouvoir à Mme Amandine PAINSET), Valérie CAMPAGNE-IBARCQ.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 1 : RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2022

Rapporteur : M. Emmanuel HANON

L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit qu'il soit présenté au conseil communautaire, « ...dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ».

Un débat en conseil doit avoir lieu sur la base de ce rapport, qui est suivi par un vote et doit être formalisé par une délibération.

Ce même article précise en outre que « ...Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret ». C'est ainsi que le décret du 24 juin 2016 (décret n° 2016-841) précise que le rapport sur les orientations budgétaires comporte les informations résumées suivantes :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement,
- la présentation des engagements pluriannuels, sur la base par exemple d'un programme pluriannuel des investissements,
- la structure et la gestion de l'encours de la dette,
- une prospective permettant d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement,
- la structure des effectifs,
- les dépenses de personnel,
- la durée effective du travail dans la communauté,
- l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel ainsi que, si possible, la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines.

Le décret indique en outre que le rapport sur les orientations budgétaires doit être transmis aux maires des communes membres de notre intercommunalité dans un délai de 15 jours à compter de son examen en séance du conseil et qu'il doit être mis à la disposition du public dans les mêmes délais.

L'élaboration de ce rapport ainsi que celle du budget primitif 2022 ont été préparées en réunion de bureau du lundi 25 octobre et lors de la commission administration générale de novembre. Un séminaire budgétaire est prévu le lundi 22 novembre pour finaliser le projet de budget et le conseil communautaire du vendredi 10 décembre pour le vote définitif.

La situation économique nationale

Le projet de loi de finances 2022 s'inscrit dans un contexte de croissance soutenue. Le rebond de l'activité a été rapide après la levée des contraintes sanitaires à partir du printemps. L'instauration du passe sanitaire a contribué à augmenter la couverture vaccinale, et les progrès de la vaccination permettent d'envisager une levée progressive des restrictions sanitaires. Ces développements conduisent à revoir à la hausse la prévision de croissance du PIB pour 2021, à 6 % contre 5 % dans le programme de stabilité d'avril 2021. L'activité reviendrait ainsi à son niveau d'avant-crise dès la fin de l'année 2021.

Le rebond de l'investissement a été vigoureux. Après un recul marqué mais moindre qu'initialement craint en 2020, l'investissement a dépassé son niveau d'avant-crise dès le 2^{ème} trimestre 2021, aussi bien pour les entreprises que pour les ménages.

Face à la crise sanitaire, et dans la continuité des mesures d'urgence et de soutien aux entreprises et salariés que le Gouvernement a prises dès le début de la crise, le plan France Relance, doté d'une enveloppe de 100 milliards d'Euros a été mis en œuvre depuis l'été 2020. Il répond aux trois défis structurels de l'économie française : l'accélération de la transition écologique, l'amélioration de la compétitivité des entreprises et le renforcement de la cohésion sociale (compétences) et territoriale (développement de tous les territoires).

Après le niveau inédit de 9,1 % du PIB en 2020, le déficit public se réduirait en 2021 à 8,4 % du PIB en raison du rebond de l'activité. Cette réduction du déficit est progressive, du fait du maintien des dispositifs de soutien aux ménages et aux entreprises pour faire face à la crise sanitaire et compte tenu de la montée en charge rapide du plan de relance.

En 2022, à la faveur de la poursuite du rebond de l'économie et de l'extinction des mesures de soutien, le déficit public serait quasiment réduit de moitié. Il atteindrait 4,8 % du PIB en 2022.

Après avoir atteint 60,8 % du PIB en 2020, la dépense publique baisserait très légèrement en 2021 à 59,9 % compte tenu de la mobilisation toujours forte des finances publiques pour continuer de répondre à la crise puis entamera sa décrue en 2022 en diminuant à 55,6 % du PIB.

La dépense publique hors crédits d'impôt augmenterait de +3,4 % en volume en 2021, principalement du fait du maintien des mesures de soutien d'urgence, de la montée en charge du plan de relance et de la forte reprise de l'investissement local.

En 2022, la dépense publique diminuerait de -3,5 % en volume sous l'effet de l'extinction progressive des mesures d'urgence ; cette baisse significative serait partiellement compensée par les mesures de rémunération liées au Ségur de la santé et aux autres mesures de revalorisation du pouvoir d'achat (enseignants, catégories C de la fonction publique). Hors mesures d'urgence et de relance, le taux de croissance de la dépense publique en volume atteindrait +2,1 % en 2021 après +1,2 % en 2020, et il ralentirait à +0,8 % en 2022.

En 2021, le ratio de dette augmenterait d'environ un demi-point, à 115,6 % du PIB, la hausse étant contenue par le rebond marqué de l'activité.

En 2022, le ratio d'endettement baisserait de plus d'un point et demi pour atteindre 114 % du PIB. Cette décreue serait notamment portée par la poursuite du rebond de l'activité et par l'amélioration du solde public.

Les grands axes du projet de loi de finances (PLF) pour 2022 concernant les collectivités locales

Les principaux impacts des choix du gouvernement sur la fiscalité locale auront pour conséquences une augmentation des transferts opérés par l'Etat du fait de la diminution des ressources propres des collectivités et par extension une perte d'autonomie.

Art. 11 et 47 : Fixation et répartition pour 2022 de la dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF reste stable en 2022, avec 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal et 8,5 pour les départements, soit 26,8 milliards d'euros au total.

Art. 12 : Expérimentation de la recentralisation du revenu de solidarité active

Les départements auront jusqu'au 15 janvier 2022 pour candidater à l'expérimentation de la recentralisation du RSA. Un décret fixera les critères d'éligibilité à l'expérimentation et un décret simple arrêtera la liste des candidats retenus

Art. 13 : Évaluation des prélèvements opérés sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales

Les prélèvements sur recettes (PSR) au profit des collectivités s'élèvent à 43,2 milliards d'euros en 2022, en hausse de 292 millions d'euros par rapport à 2021. Cette hausse s'explique principalement par :

- l'augmentation prévisionnelle de +352 millions d'euros du PSR de compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels en raison du dynamisme des bases de ces impositions ;
- la hausse prévisionnelle de +41 millions d'euros du PSR au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale, principalement en raison de la progression de la compensation de l'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) au profit des entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5 000 € ;
- la baisse de -50 millions d'euros au total des dotations pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE) et de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), au titre de la minoration des variables d'ajustement ;
- le recul de -46 millions d'euros anticipé sur le niveau du FCTVA en 2022.

Art. 41 : Habilitation à modifier par ordonnance le régime de responsabilité des gestionnaires publics

Cet article autorise le gouvernement à réformer par voie d'ordonnance le régime de la responsabilité des gestionnaires publics. Ce nouveau régime unifié de responsabilité financière applicable à l'ensemble des agents publics est prévu pour le 1^{er} janvier 2023. Il visera à sanctionner, de manière plus efficace et ciblée, les fautes graves relatives à l'exécution des recettes ou des dépenses ou à la gestion des biens des entités publiques, ayant causé un préjudice financier significatif. Il ouvrira la possibilité de sanctionner les fautes de gestion dans des cas de négligences et de carences graves dans l'exercice des contrôles réalisés par les acteurs de la chaîne financière, sous réserve qu'elles aient été à l'origine d'un préjudice financier important.

Art. 45 : Réforme des modalités d'attribution de la dotation de soutien à l'investissement des départements

La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) sera désormais intégralement attribuée par le préfet de région sous forme de subventions d'investissement dans les domaines jugés prioritaires au niveau local. Elle s'élève à 48,7 millions d'euros.

Art.46 : Réforme des modalités d'attribution de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité

Cet article instaure le doublement de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité de 10 à 20 millions d'euros. Pour être éligibles, les communes doivent avoir plus de 75% de leur territoire en zone Natura 2000, ou être dans un parc national ou un parc naturel marin et avoir moins de 10 000 habitants.

Art. 48 : Compensation des effets de la baisse des impôts de production sur le dispositif de compensation péréquée

Cet article vise à compenser pour les départements, par une dotation de 51,6 millions d'euros, la baisse du dispositif de compensation péréquée (DCP) prévue en 2022 à cause de la réforme des impôts de production.

Les grands axes du budget de la collectivité pour 2022 :

Collectivité de projets résolument tournée vers la transition énergétique, le numérique et le développement des infrastructures de son territoire au bénéfice de ses administrés et de son tissu économique, voilà en synthèse les grandes lignes de force de la proposition budgétaire 2022.

Ce budget parachève ainsi la conclusion dans l'année de deux documents importants, l'un prospectif et politique, le projet de territoire qui trace une voie jusqu'en 2030, l'autre contractuel et programmatique, le CRTE qui ambitionne de simplifier et unifier dans un document unique la contractualisation avec l'Etat. Cette construction méthodologique a permis d'élaborer un plan pluriannuel d'investissement (PPI) qui se veut dynamique et glissant sur la durée du mandat.

Bénéficiant d'un solide budget supplémentaire à l'été 2021 lui permettant d'accompagner le plan de relance et la sortie de la crise sanitaire, la collectivité peut désormais se concentrer en 2022 sur les investissements prévus par son PPI et sur la déclinaison du volet financier du pacte de gouvernance signé en 2021. Ce dernier ayant pour objectif un rééquilibrage des flux financiers entre les communes membres et l'intercommunalité ainsi qu'une répartition plus équitable de la taxe d'aménagement. La part du FPIC demandées aux communes est désormais figée au niveau fixé lors du vote du pacte et ses évolutions assumées par l'intercommunalité.

Pour le budget 2022, la collectivité maintient ses ambitions de développement en proposant le recours à un emprunt de 6 millions d'euros grâce à la qualité de ses indicateurs financiers. Ce maintien d'un niveau d'emprunt volontaire allié à une augmentation du virement à la section d'investissement rendu possible par une bonne maîtrise de dépenses et une augmentation des recettes, permettent de projeter une capacité d'investissement supérieur à 10 millions d'euros, en augmentation de plus de 700 000 € par rapport à 2021.

La grande majorité des sommes de ce budget d'investissement bénéficiera à l'économie locale en répondant aux besoins d'entretien de nos infrastructures (bâtiments, voirie, éclairage public, espaces verts) et renforcera le développement économique et l'emploi sur le territoire.

Ainsi, il est prévu 5,6 millions d'euros au bénéfice du pôle aménagement afin de garantir une bonne exécution du « socle » de travaux nécessaires à l'entretien du patrimoine de la collectivité. Mais aussi 2,6 millions d'euros pour l'économie en soutenant les transferts technologiques et la production au profit du développement du bassin avec sa politique ambitieuse de transition énergétique et d'implantation d'unités productives novatrices et utiles.

Enfin, l'intercommunalité poursuit sa politique de solidarité en inscrivant toujours 1 million d'euros destinés à financer les fonds de concours versés au bénéfice des communes dans le cadre d'un nouveau programme démarrant à partir de 2022.

Les recettes de fonctionnement pour le BP 2022-budget principal

A ce jour, les recettes de fonctionnement sont estimées à **53,52 M€ soit une évolution de 1,52 % par rapport au BP 2021.**

La prévision des principales recettes de fonctionnement est établie ainsi :

- Des **taux de fiscalité** inchangés,
- Des **bases de fiscalité** prévues à partir de celles de 2021 +1,5 % (+277 K€),
- **Fiscalité transférée** : montants notifiés 2021 reconduits pour la CVAE : 4,07 M€, TASCOT : 590 K€, DCRTP : 6,92 M€, FNGIR : 11,76 M€, et en évolution de 100 K€ pour l'IFER.

Les dépenses de fonctionnement pour le BP 2022-budget principal

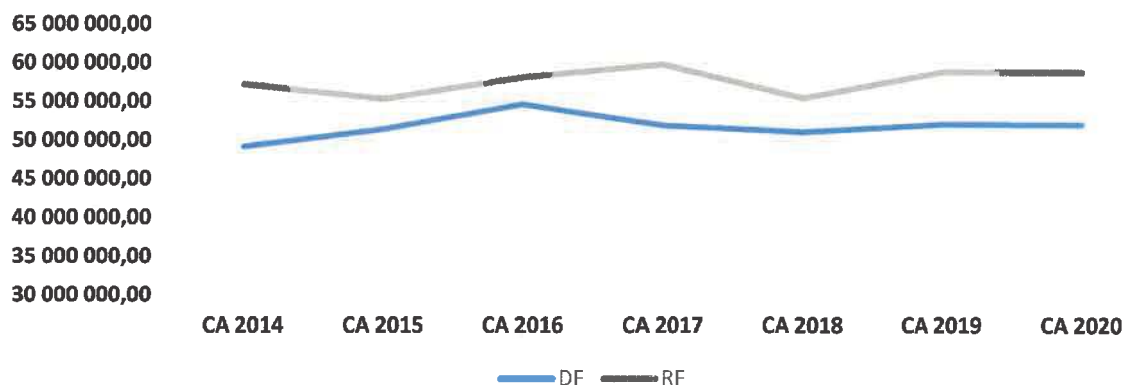
Les charges à caractère général (chapitre 011) augmentent globalement de 2,18 % : les principaux postes qui évoluent sont : les cotisations assurances, les crédits de formation pour les apprentis suite à la décision de l'Etat de transférer le financement au CNFPT, ainsi que l'inscription de crédits d'une part pour l'externalisation des prestations nécessaires au bilan du PCAET et à la réflexion sur le contenu du futur plan et d'autre part, pour engager quelques actions dès 2022 dans le cadre du projet trame verte et bleue.

Les charges de personnel (chapitre 012) augmentent de 2,4 % sous l'effet cumulé des mesures gouvernementales (SMIC +2,2 %), statutaire (GVT) et des renforts recrutés pour améliorer le fonctionnement de la régie des services techniques mais aussi de la participation de la collectivité à diverses procédures contractuelles dont les appels à manifestation d'intérêt (AMI), conditions aujourd'hui indispensables pour réaliser les objectifs politiques déclinés dans le projet de territoire et obtenir des subventions conséquentes auprès de nos partenaires institutionnels. Ainsi, le programme petites villes de demain (PVD), le suivi des dispositifs habitat ou la mise en place d'un contrat d'objectif territorial pour le développement des énergies renouvelables sont animés par des chargés de mission, le plus souvent contractuels à durée déterminée.

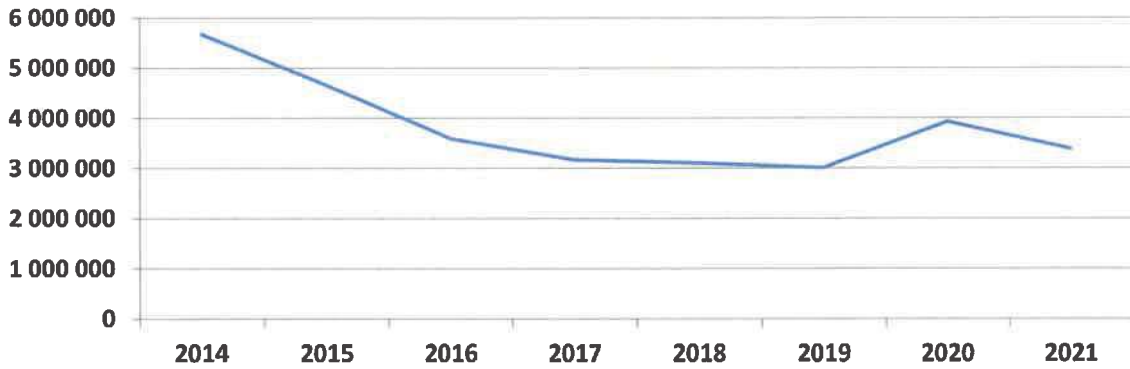
Les subventions et contributions seront stables globalement.

L'évolution des principaux indicateurs est représentée ci-dessous :

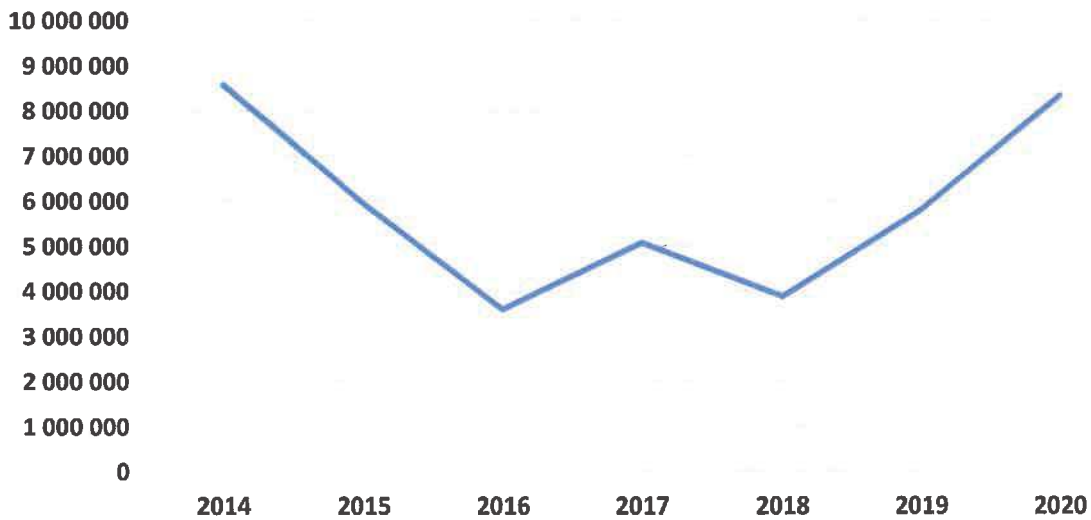
Evolution des dépenses et des recettes totales de fonctionnement de 2014 à 2020



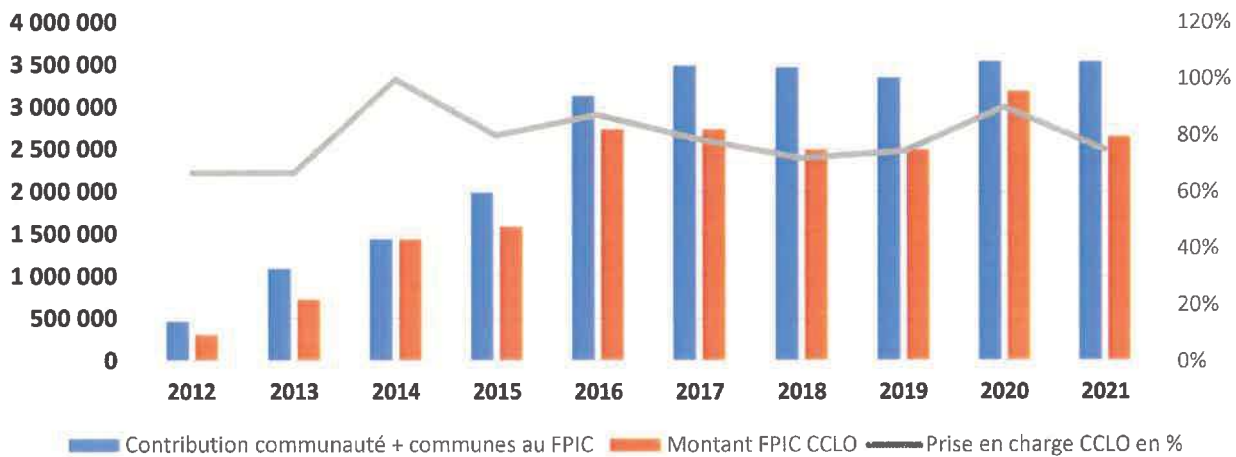
Evolution de la DGF de 2014 à 2021



Evolution de l'autofinancement depuis 2014



Evolution de la prise en charge du FPIC par la CCLO depuis 2012



La prospective budgétaire 2020-2025

Envoyé en préfecture le 09/11/2021

Reçu en préfecture le 09/11/2021

Affiché le



ID : 064-200039204-20211108-CCCLLO_2021_330-DE

	PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2020-					
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produit des contributions directes (dt GEMAPI)	18 045 202	18 508 200	13 839 778	14 047 375	14 258 085	14 471 957
Fiscalité transférée (Cvae, Tascom, lfer, Fngir)	17 371 582	17 379 582	17 553 754	17 653 754	17 753 754	17 853 754
Fiscalité indirecte (AC négatives, taxe séjour, foires...)	278 050	278 650	271 050	261 000	261 000	261 000
Dotations et participations	12 230 044	12 750 887	17 902 164	17 902 164	17 902 164	17 902 164
Recettes d'exploitation	3 750 695	3 804 350	3 863 246	3 863 246	3 863 246	3 863 246
Recettes exceptionnelles	500 000		94 639			
Total des recettes réelles de fonctionnement	52 175 573	52 721 669	53 524 631	53 727 539	54 038 249	54 352 121
Charges à caractère général	9 893 276	10 110 148	10 331 478	10 538 107	10 748 869	10 963 847
Charges de personnel	17 094 337	17 319 073	17 737 700	18 092 454	18 454 303	18 823 389
FPIC	2 490 000	2 656 368	2 439 644	2 439 644	2 439 644	2 439 644
Attributions de compensation	12 593 650	12 593 650	12 817 203	12 817 203	12 817 203	12 817 203
Charges de gestion courante (dont subventions)	5 059 446	4 883 422	4 555 932	4 555 932	4 555 932	4 555 932
Intérêts de la dette	930 000	793 000	705 000	675 000	610 000	585 000
Autres dépenses (dont aides financières aux étudiants et versements de fiscalité)	114 864	109 864	97 000	97 000	97 000	97 000
Total des dépenses réelles de fonctionnement	48 175 573	48 465 525	48 683 957	49 215 340	49 722 952	50 282 015
Dotations aux amortissements	3 700 000	3 700 000	3 700 000	3 700 000	3 700 000	3 700 000
Epargne brute	4 000 000	4 256 144	4 840 674	4 512 198	4 315 298	4 070 106
Remboursement capital de la dette	3 280 000	3 196 015	3 422 533	3 701 223	3 715 821	3 989 407
Epargne nette	720 000	1 060 129	1 418 141	810 975	599 477	80 699
Virement de la section de fonctionnement	300 000	556 144	1 140 674	812 198	615 298	370 106
FCTVA	987 475	937 339	930 000	930 000	930 000	930 000
Emprunt	3 000 000	6 000 000	6 000 000	2 000 000	6 000 000	6 000 000
Subventions inv + Taxe aménagement	244 601	1 345 025	1 736 768	800 000	800 000	800 000
Cessions	1 065 494			4 000 000		
Dotations aux amortissements	3 700 000	3 700 000	3 700 000	3 700 000	3 700 000	3 700 000
Virement de la section de fonctionnement	300 000	556 144	1 140 674	812 198	615 298	370 106
Total des recettes d'investissement	9 297 570	12 538 508	13 507 442	12 242 198	12 045 298	11 800 106
Remboursement capital dette	3 280 000	3 196 015	3 422 533	3 701 223	3 715 821	3 989 407
CAPACITE INVESTISSEMENT	6 017 570	9 342 493	10 084 909	8 540 975	8 329 477	7 810 699
Total des dépenses réelles d'investissement	9 297 570	12 538 508	13 507 442	12 242 198	12 045 298	11 800 106

La prospective budgétaire a été élaborée à partir **des hypothèses suivantes** à compter de 2022 :

- Contributions directes : +1,5 % d'évolution des bases de CFE et Foncier bâti,
- Fiscalité transférée : Stabilité sauf pour l'Ifer (+100 K€ par an),
- Dotations et participations : stabilité,
- Recettes d'exploitation : stabilité,
- Un emprunt de 6 M€ par an sauf en 2023, recette issue de la vente LIDL,
- Des recettes d'investissement (subventions et taxe d'aménagement) de 800 K€ et FCTVA de 900 K€ par an.

En ce qui concerne les charges :

- Charges à caractère général et charges de personnel : +2 % par an,
- FPIC et attributions de compensation prévues en fonction du pacte de solidarité sous réserve d'une augmentation globale du FPIC,
- Charges de gestion courante : stabilité,
- Capital de la dette en hausse (intérêts en baisse).

Le plan pluriannuel d'investissement 2020-2025 (cf. tableaux en annexe)

Le PPI se définit comme le tableau prévisionnel qui retrace les principales opérations d'investissement recensées de 2020 à 2025.

En 2021, l'architecture de ce PPI a été complètement revue et présente désormais en détail les programmes en dépenses et les recettes jusqu'en 2025, en cohérence avec la prospective déclinée ci-dessus.

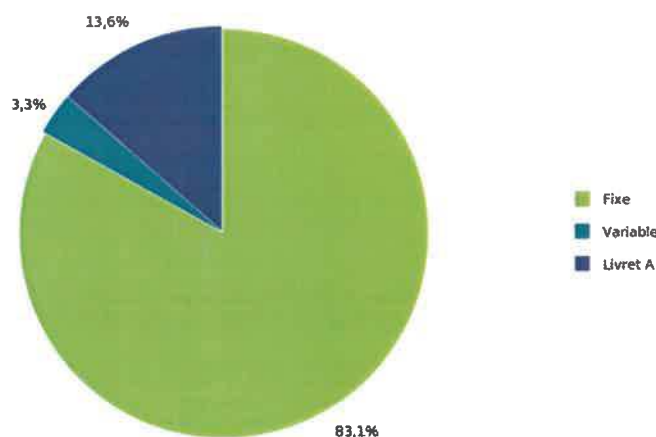
Le PPI sera mis à jour et ajusté en fonction de l'évolution réelle des recettes et de la conjoncture, une fois par an et il sera examiné dans les commissions et par le bureau.

Les caractéristiques et l'évolution de l'endettement de la CCLO

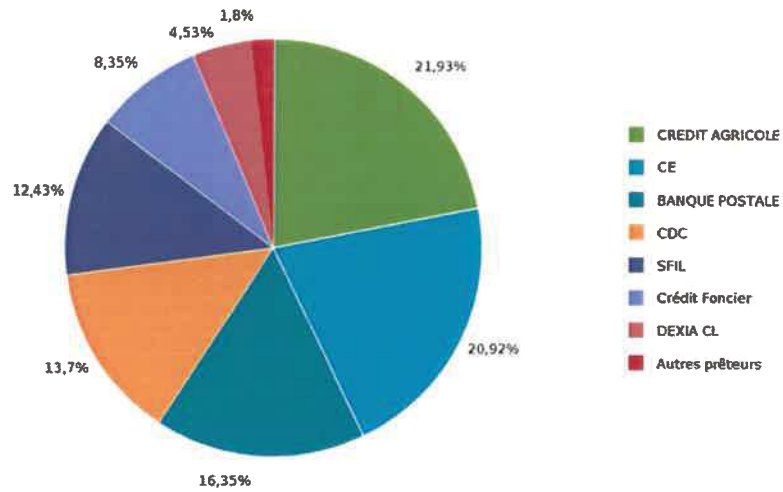
La structure de la dette pour 2022 est la suivante :

- Structure de l'encours par index :

L'encours est composé de taux fixe à 83,1 %, des taux variables à 3,3 % et du livret A à 13,6 %.



- Structure de l'encours par prêteurs :



- Caractéristiques de l'encours de la dette :

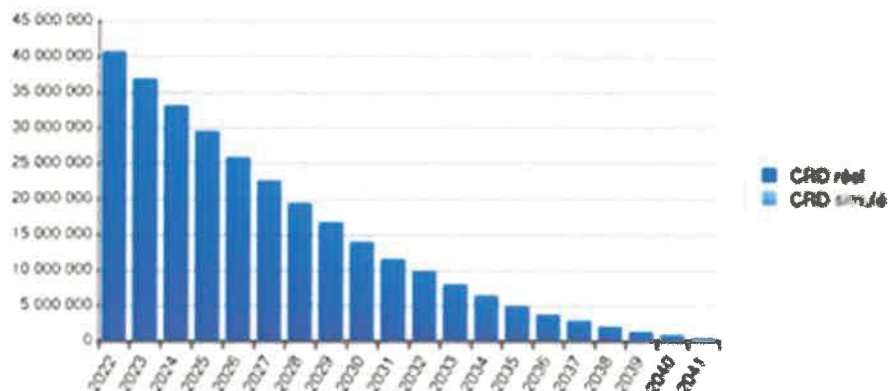
Pour le budget principal et les budgets annexes, sur l'ensemble des contrats, les indices à taux simples représentent 100 % de l'encours.

L'encours de la dette **totale** au 1^{er} janvier 2022 est de 40 579 265 €. Il se décline ainsi par budget :

Budgets	Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2022
Budget principal	37 142 661
Budget déchets	2 204 965
Budget Eurolacq 2	1 231 639
TOTAL	40 579 265

- Evolution de l'encours de la dette (tous budgets) :

Évolution du capital restant dû



- Capacité de désendettement (budget principal) :

Au 31 décembre 2020, le ratio de désendettement (encours / épargne brute) est de 3,88 années (4,32 en 2019).

Les budgets annexes :

Le budget annexe Pays

Le Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves constitue un espace de coopération qui trouve son assise sur les périmètres des communautés de communes de Lacq-Orthez et du Béarn des Gaves. Suite à la constitution du Pays de Béarn et au transfert au pôle métropolitain Béarn du Programme LEADER et des moyens d'ingénierie dédiés, les actions à l'échelle du Pays LOBG concernent essentiellement le Contrat Local de Santé et le contrat d'attractivité conclu avec la Région Nouvelle Aquitaine.

Le budget annexe Pays proposé, légèrement en baisse par rapport à 2021, prévoit les dépenses et recettes liées à l'ingénierie pour l'animation du Contrat Local de Santé ainsi que la clôture de perception des recettes notifiées mais restant à percevoir pour le suivi animation du Leader jusqu'en 2019.

Le budget annexe pour la zone d'activités de N'Haux

Le budget annexe de la zone N'Haux prévoit une provision en dépenses à hauteur de 10 000 €.

Le budget annexe pour la zone d'activités de Loupien

Le budget annexe de la zone Loupien prévoit une provision en dépenses à hauteur de 10 000 €.

Le budget annexe pour la zone d'activités d'Eurolacq 2

Le budget annexe de la zone Eurolacq 2 prévoit uniquement des charges financières à hauteur de 28 060 € en intérêts et 135 594 € en capital. L'équilibre des opérations de stocks se fera à la fin des ventes de la zone d'activité.

Le budget annexe pour la zone d'activités de La Geûle

Le budget annexe de la zone de la Geûle prévoit une provision en dépenses à hauteur de 10 000 €.

Le budget annexe pour la zone d'activités de la Saïca

Pour 2022, 1,3 M€ seront inscrits pour les travaux de la zone, 415 K€ au titre de la cotisation à l'EPFL. En recettes 866 K€ sont attendues (Région, Département, DETR, DSIL).

Le budget annexe déchets

Le budget de l'année 2022 restera globalement similaire à celui de 2021 puisqu'il affiche une légère hausse de 1,1%. L'objectif recherché est identique aux années précédentes, c'est-à-dire maintenir un budget constant, voire le diminuer. Ainsi, malgré des baisses identifiées, des hausses sur certains postes comme le carburant, le montant de la TGAP ou le coût de certaines filières de traitement comme le bois, conduisent à un budget au global, similaire.

L'année 2022 sera une année particulière dans la mesure où de nouveaux contrats débiteront pour la collecte des déchets et leur traitement.

En effet le 1^{er} avril, les contrats de collecte des ordures ménagères, des emballages et du verre seront renouvelés avec des prestations adaptées pour prendre en compte la réalité du terrain et les pratiques des usagers mais aussi satisfaire des objectifs de réduction de notre empreinte carbone.

Ces changements de fréquence de collecte des ordures ménagères et de limitation de la collecte à domicile des déchets verts et encombrants pour les personnes âgées ou à mobilité réduite, s'accompagneront d'une campagne de communication dédiée qui visera également à rappeler les consignes de tri et améliorer nos performances à la fois sur le tri mais aussi sur la prévention des déchets.

Le 1^{er} septembre 2022, c'est l'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères qui fera l'objet d'un nouveau contrat qui intégrera la réalisation des travaux identifiés lors de l'audit réalisé en 2020 pour pérenniser cette installation indispensable à une gestion du traitement des déchets maîtrisée tant techniquement que financièrement.

En termes d'investissement, sont prévus des travaux dans nos équipements (déchetteries et ISDND d'Orthez), mais sans recours à l'emprunt malgré un très bon ratio de désendettement ; des compléments de dépenses pourront être inscrits au BS en fonction de l'avancée des travaux si l'excédent 2021 le permet.

Enfin en ce qui concerne la fiscalité, après un taux identique depuis l'instauration de la taxe, fixé à 10,05%, il sera proposé en mars 2022 le vote d'un taux à la baisse sur la base des éléments financiers dont nous disposerons à l'issue de la notification des marchés. Cette baisse peut d'ores et déjà être actée dans nos orientations budgétaires.

Présentation de l'évolution des dépenses de personnel et des rémunérations entre 2020 et 2021 :

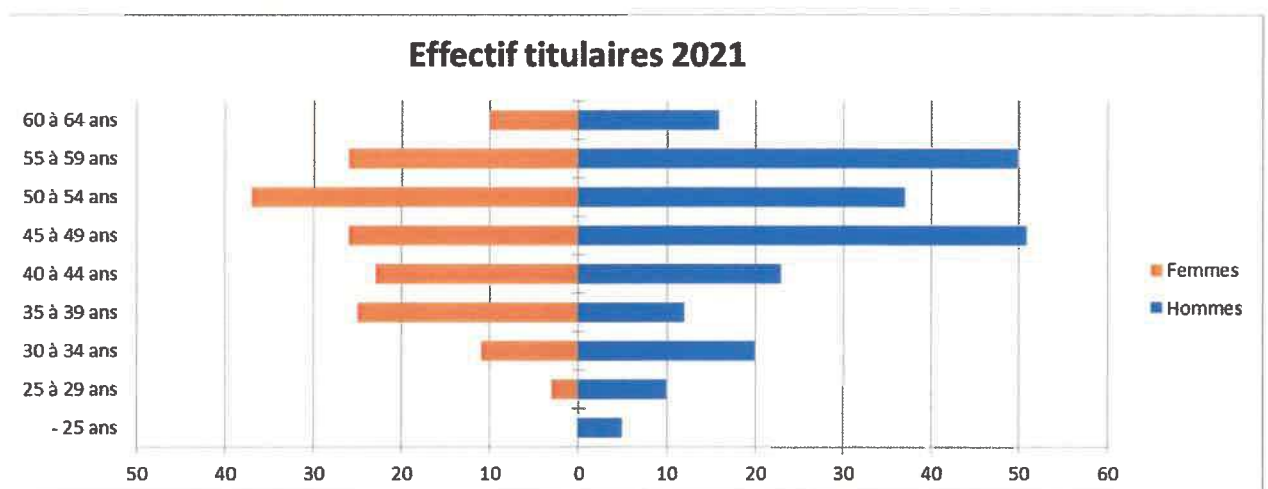
Réalisé 2020 012: 16 974 740 € BP 2020 012: 17 094 337 €	Traitement Indiciaire	NBI	IHTS	RI	Avantage nature
Titulaires	8 318 252	80 416	41 415	2 331 657	2 300
Non Titulaires	998 541	-	11 855	122 684	-
Réalisé 2021 (projection): 17 461 689 € BP 2021 012: 17 319 073 €					
Titulaires	8 551 114	82 343	38 347	2 378 544	2 300
Non Titulaires	1 047 757	-	5 463	145 281	-

Prévision BP 2022 012=	17 737 700
-------------------------------	-------------------

Le chapitre 012 est le chapitre recensant l'ensemble des dépenses liées aux charges de personnel et frais assimilés.

NBI : nouvelle bonification indiciaire ; IHTS : indemnités horaires pour travaux supplémentaires ; RI : régime indemnitaire.

- Pyramide des âges des agents titulaires :



- Présentation de la structure et de l'évolution des effectifs titulaires par pôle et catégorie hiérarchique :

En décembre 2020 :

Agents titulaires Pôles	Genre		Total général
	Hommes	Femmes	
DIRECTION GENERALE	1	1	2
Catégorie A	1		1
Catégorie C		1	1
RESSOURCES	9	26	35
Catégorie A	2	5	7
Catégorie B	5	2	7
Catégorie C	2	19	21
AMENAGEMENT	171	15	186
Catégorie A	3	2	5
Catégorie B	15	4	19
Catégorie C	153	9	162
ENVIRONNEMENT	32	11	43
Catégorie A		3	3
Catégorie B		2	2
Catégorie C	32	6	38
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	4	10	14
Catégorie A		4	4
Catégorie B	1	2	3
Catégorie C	3	4	7
ANIMATION DU TERRITOIRE	5	89	94
Catégorie A		17	17
Catégorie B	3	8	11
Catégorie C	2	64	66
ELUS	1	6	7
Catégorie A		3	3
Catégorie C	1	3	4
Total général	223	158	381

En octobre 2021 :

Agents titulaires Pôles	Genre		Total général
	Hommes	Femmes	
DIRECTION GENERALE	1	2	3
Catégorie A	1	1	2
Catégorie C		1	1
RESSOURCES	9	26	35
Catégorie A	2	5	7
Catégorie B	5	2	7
Catégorie C	2	19	21
AMENAGEMENT	171	15	186
Catégorie A	3	1	4
Catégorie B	14	4	18
Catégorie C	154	10	164
ENVIRONNEMENT	33	11	44
Catégorie A		3	3
Catégorie B		2	2
Catégorie C	33	6	39
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	4	10	14
Catégorie A		4	4
Catégorie B	1	2	3
Catégorie C	3	4	7
ANIMATION DU TERRITOIRE	5	93	98
Catégorie A		18	18
Catégorie B	3	8	11
Catégorie C	2	67	69
ELUS	1	4	5
Catégorie A		1	1
Catégorie C	1	3	4
Total général	224	161	385

- Présentation de l'évolution des effectifs par statut (hors aides aux devoirs) :

En décembre 2020 :

Effectif global Statut	Genre		Total général
	Hommes	Femmes	
A Apprentis	18	6	24
EI Empl. Insertion	3	1	4
NT Non Titulaire	11	26	37
T Titulaire Cnracl	223	153	376
TI Titulaire Ircantec		5	5
Total général	255	191	446

En octobre 2021 :

Effectif global Statut	Genre		Total général
	Hommes	Femmes	
A Apprentis	19	6	25
EI Empl. Insertion	5	1	6
NT Non Titulaire	14	22	36
T Titulaire Cnracl	224	156	380
TI Titulaire Ircantec		5	5
Total général	262	190	452

- Temps de travail au sein de la collectivité :

Travaillée durant toute l'année 2021, la révision du temps de travail au sein de la collectivité a fait l'objet d'une large concertation incluant des groupes de travail avec les organisations syndicales ainsi qu'une consultation des agents qui ont pu exprimer leurs attentes au regard du cadre fixé par l'autorité territoriale, le respect de la réglementation. Ces échanges ont permis de faire aboutir un nouveau règlement du temps de travail adopté par délibération du 28 juin 2021, après avis favorable du comité technique et qui sera mis en place à partir du 1^{er} janvier 2022.

La durée annuelle du travail est ainsi de 1607 heures à la CCLO.

Les agents travaillent 36h par semaine, en moyenne sur l'année, afin de bénéficier de 6 jours de RTT libre auxquels s'ajoutent 25 jours de congés annuels.

Diverses modalités d'organisation existent afin d'adapter cette règle au fonctionnement des services qui sont présentées dans un règlement annexé au règlement intérieur.

- Perspectives d'évolution des ressources humaines pour 2022 :

L'effectif devrait peu évoluer avec quelques mouvements internes entre services et le recours à un chargé de mission pour accompagner les démarches de la collectivité en faveur du développement durable.

Ces renforts sont nécessaires pour mener à bien les objectifs politiques issus des diverses contractualisations conjoncturelles passées avec l'Europe, l'Etat ou la Région.

Une attention particulière est également portée au maintien de la capacité d'action de la régie afin de garantir la bonne exécution des missions du service public local.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2020 - 2025 - BUDGET PRINCIPAL

Services / Opération	COÛT TOTAL DES DÉPENSES TTC (€)	TOTAL RECETTES TTC (€)	2020 (BP + BS)		2021 (BP + BS)		2022		2023		2024		2025	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BÂTIMENTS	3 790 814	-	636 894	-	1 642 820	-	511 000	-	590 000	-	259 000	-	259 000	-
Petits matériels, outillages, mobiliers (extérieurs et bureau)	63 657	-	11 841	-	31 316	-	7 000	-	4 500	-	4 500	-	4 500	-
Travaux d'entretien (Op. 0926, 0936, 0972, 2102, 2112 et 2114)	1 592 868	-	331 936	-	281 432	-	243 000	-	245 500	-	245 500	-	245 500	-
Construction et extension des centres techniques intercommunaux (Op. 2105)	2 134 289	-	293 117	-	1 330 172	-	261 000	-	250 000	-	-	-	-	-
SERVICE ESPACES VERTS	802 035	-	132 035	-	210 000	-	90 000	-	90 000	-	90 000	-	90 000	-
Espaces Verts (dont Op. 2207)	584 893	-	102 893	-	190 000	-	82 000	-	70 000	-	70 000	-	70 000	-
Espaces Verts (base de loisirs)	217 142	-	129 142	-	20 000	-	8 000	-	20 000	-	20 000	-	20 000	-
SERVICE VOIRIE	21 358 370	852 000	1 936 870	-	3 843 700	-	3 968 000	357 000	3 930 000	165 000	3 930 000	165 000	3 730 000	165 000
2317-822 PERENNISATION DU PATRIMOINE ROUTIER														
Etudes préopératoires	50 000	-	-	-	10 000	-	10 000	-	10 000	-	10 000	-	10 000	-
Programme annuel de modernisation des revêtements (dont Op. 2202/2203)	13 402 228	-	933 528	-	2 868 700	-	2 400 000	-	2 400 000	-	2 400 000	-	2 400 000	-
Programme annuel de confortement des ouvrages d'art (Op. 2204)	960 000	65 000	10 000	-	300 000	20 000	200 000	20 000	150 000	15 000	150 000	15 000	150 000	15 000
Provision pour événement exceptionnel	400 000	-	-	-	100 000	-	100 000	-	100 000	-	100 000	-	100 000	-
2317-822 AMENAGEMENTS ROUTIERS														
Opérations individualisées d'aménagements compris en délégation de MO (Op. 2201)	4 503 922	787 000	555 922	-	470 000	337 000	928 000	150 000	850 000	150 000	850 000	150 000	850 000	150 000
2317-811 PERENNISATION DE RESEAUX EAUX PLUVIALES														
Programme annuel de modernisation de réseaux eaux pluviales	895 747	-	175 747	-	50 000	-	150 000	-	150 000	-	150 000	-	150 000	-
Pluvial route de Bayonne à Orthez (délégation de maîtrise d'ouvrage)	130 000	-	-	-	-	-	130 000	-	-	-	-	-	-	-
2158-821 SIGNALISATION DIRECTIONNELLE														
Programme annuel d'actualisation de jalonnement directionnel	372 660	-	47 660	-	125 000	-	50 000	-	50 000	-	50 000	-	50 000	-
2188-822 MOBILIER URBAIN														
Mobilier urbain de sécurité (barrières, potelets,...)	116 662	-	16 662	-	20 000	-	20 000	-	20 000	-	20 000	-	20 000	-
2317-822 AMENAGEMENTS ROUTIERS : DIFFUSEUR ASF DE LA VIRGINIE														
Participation aménagement diffuseur ASF de la Virginie	597 151	-	197 151	-	-	-	-	-	200 000	-	200 000	-	-	-
SERVICE ECLAIRAGE PUBLIC	4 661 976	-	830 000	-	831 976	-	750 000	-	750 000	-	750 000	-	750 000	-
Matériels divers (renouveau, rénovation, régie) et candélabres accésibles	3 051 017	-	135 000	-	541 017	-	575 000	-	600 000	-	600 000	-	600 000	-
Travaux neufs et enfouissement réseaux	1 610 959	-	695 000	-	290 959	-	175 000	-	150 000	-	150 000	-	150 000	-
SERVICE PARC ROUTIER	3 626 368	-	1 180 491	-	704 877	-	1 68 000	-	500 000	-	830 000	-	548 000	-
Véhicules	2 215 356	-	926 564	-	418 792	-	90 000	-	260 000	-	260 000	-	260 000	-
Matériels	1 411 012	-	253 927	-	286 085	-	76 000	-	240 000	-	270 000	-	285 000	-
SERVICE URBANISME	540 000	-	-	-	-	-	85 000	-	135 000	-	135 000	-	185 000	-
202-820 Urbanisme	40 000	-	-	-	-	-	10 000	-	10 000	-	10 000	-	10 000	-
202-820 PLUI	500 000	-	-	-	-	-	75 000	-	125 000	-	125 000	-	175 000	-
TOTAL POLE AMENAGEMENT	34 779 564	852 000	4 816 090	-	7 233 473	357 000	5 590 000	165 000	5 905 000	165 000	5 685 000	165 000	5 550 000	165 000

Envoyé en préfecture le 09/11/2021

Reçu en préfecture le 09/11/2021

Affiché le



ID : 064-200039204-20211108-CCCL0_2021_330-DE

Envoyé en préfecture le 09/11/2021

Reçu en préfecture le 09/11/2021

Affiché le

ID : 064-200039204-20211108-CCCLO_2021_330-DE



PÔLE ANIMATION DU TERRITOIRE

Service / Opération	COÛT TOTAL DES DÉPENSES TTC (€) de 2020 à 2025	TOTAL RECETTES TTC (€)	2020 (BP + BS)		2021 (BP + BS)		2022		2023		2024		2025	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
70 - HABITAT			425 096	25 050	379 748	25 050	312 000	0	320 000	0	570 000	0	570 000	0
Frais d'études	0	25 050	0	25 050	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Subvention d'équipements aux communes (Op. 2209)	120 000	0	20 000	0	20 000	0	20 000	0	20 000	0	20 000	0	20 000	0
Aides pour travaux de rénovation de l'habitat privé (Op. 2231)	1 820 000	0	200 000	0	220 000	0	250 000	0	350 000	0	400 000	0	400 000	0
Subvention d'équipements aux bailleurs (Op. 2208)	564 006	0	165 096	0	46 910	0	52 000	0	100 000	0	100 000	0	100 000	0
Travaux aire gens du voyage	40 000	0	40 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Logements Gens du Voyage	242 838	0	0	0	92 838	0	0	0	50 000	0	50 000	0	50 000	0
815 - TRANSPORTS URBAINS	657 500	105 000	15 000	20 000	92 500	20 000	175 000	21 000	195 000	27 000	110 000	23 000	70 000	14 000
Déclinaison Opération Plan de Mobilité (Op. 2223)-Frais études	155 000	20 000	15 000	0	60 000	20 000	40 000	0	40 000	0	0	0	0	0
Panneaux d'arrêts TAD (Op. 0415)	12 500	0	0	0	2 500	0	5 000	0	5 000	0	0	0	0	0
2188 - Autres matériels	140 000	0	0	0	30 000	0	40 000	0	40 000	0	20 000	0	10 000	0
Aménagement bandes cyclables	200 000	40 000	0	0	0	0	60 000	12 000	60 000	12 000	40 000	8 000	40 000	8 000
Dépositifs stationnement vélos	150 000	45 000	0	0	0	0	30 000	9 000	50 000	15 000	50 000	15 000	20 000	6 000
93 - CCM - CULTURE - MIX	182 000	22 400	25 000	0	42 000	0	40 000	22 400	35 000	0	25 000	0	15 000	0
2158 - Autres installations, matériel et outillage	2 000	0	0	0	2 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2158-0972 - Autres installations, matériel et outillage	150 000	22 400	20 000	0	35 000	0	35 000	22 400	30 000	0	20 000	0	10 000	0
2184-0972 - Acquisition mobilier	30 000	0	5 000	0	5 000	0	5 000	0	5 000	0	5 000	0	5 000	0
64 - PETITE ENFANCE	160 312	10 000	13 232	0	37 430	0	36 150	10 000	23 500	0	27 500	0	22 500	0
CRÈCHE ARTIX	22 921	0	3 583	0	7 628	0	4 000	0	2 500	0	2 500	0	2 500	0
2184 - Renouvellement Mobilier	16 420	0	2 007	0	4 413	0	2 500	0	2 500	0	2 500	0	2 500	0
2188 - Remplacement sèche linge	1 500	0	0	0	1 500	0	1 500	0	0	0	0	0	0	0
2188 - Autres immobilisations corporelles	5 001	0	1 576	0	3 425	0	0	0	6 000	0	2 500	0	2 500	0
CRÈCHE BAIGTS-DE-BEARN	22 701	0	2 274	0	5 277	0	4 150	0	2 500	0	2 500	0	2 500	0
2184 - Remplacement Mobilier	11 430	0	0	0	1 430	0	2 500	0	2 500	0	2 500	0	2 500	0
190 sensoriel + directe	1 650	0	0	0	1 650	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2188 - Autres immobilisations corporelles	6 121	0	2 274	0	3 847	0	0	0	3 500	0	2 500	0	2 500	0
Frigo top + four de remise en température	3 500	0	0	0	0	0	0	0	2 500	0	2 500	0	2 500	0
CRÈCHE LAGOR	31 625	10 000	3 364	0	3 261	0	17 500	10 000	2 500	0	2 500	0	2 500	0
2184 - Renouvellement Mobilier	14 570	0	1 309	0	3 261	0	2 500	0	2 500	0	2 500	0	2 500	0
2188 - Autres immobilisations corporelles	2 055	0	2 055	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Réaménagement salle de change été 2022	15 000	10 000	0	0	0	0	15 000	10 000	0	0	0	0	0	0
CRÈCHE ORTHEZ	44 533	0	2 311	0	13 922	0	7 000	0	6 500	0	2 500	0	12 500	0
Renouvellement Mobilier	14 500	0	1 631	0	2 869	0	2 500	0	2 500	0	2 500	0	2 500	0
Renouvellement logiciel APC ORTHEZ + installation pour SAULT et BAIGTS en 2023 Services Informatiques	4 000	0	0	0	0	0	0	0	4 000	0	0	0	0	0
3 meubles de cuisine bois enfant (500€ l'unité)	1 500	0	0	0	0	0	1 500	0	0	0	0	0	0	0
Renouvellement d'un sèche-linge (mise en service 2011 - deuis en cours)	3 000	0	0	0	0	0	3 000	0	0	0	0	0	0	0
Renouvellement équipement 2018 (chambre froide, lave vaisselle, four de remise en température, piano de cuisine)	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2313-1548 - Autres immobilisations corporelles	11 533	0	480	0	11 053	0	0	0	6 000	0	2 500	0	2 500	0
CRÈCHE SAULT-DE-NAVAILLES	20 721	0	1 900	0	5 321	0	2 500	0	2 500	0	2 500	0	2 500	0
2184 - Renouvellement Mobilier	10 500	0	500	0	0	0	2 500	0	2 500	0	2 500	0	2 500	0
2188 - Autres immobilisations corporelles	6 721	0	1 400	0	5 321	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Frigo top + four de remise en température	3 500	0	0	0	0	0	1 000	0	3 500	0	15 000	0	15 000	0
RAM ORTHEZ	17 811	0	0	0	1 811	0	1 000	0	0	0	0	0	0	0
2184 - support extérieur pour vélos + 2 box vestiaires pour personnel entretien + meuble de rangement	2 811	0	0	0	1 811	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Renouvellement véhicule - service garage (RAM + livraison des vélos)	15 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 000	0	15 000	0
TOTAL	3 786 656	162 450	478 926	45 050	553 678	0	573 150	53 400	773 500	27 000	732 500	23 000	677 500	0



Service / Opération	COÛT TOTAL DES DEPENSES TTC OU HT (€)	TOTAL RECETTES HT (€)	2020 (BP + BS)		2021 (BP + BS)		2022		2023		2024		2025	
			Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE														
Chemstart'up 3 (Op. 1706)	27 682	2 465 109	199 088	0	1 628 534	882 575	2 350 000	882 534	240 000	0	1 900 000	0	1 800 000	900 000
Chemstart'up 4 (Op. 2000)	4 254 906	1 765 109	199 088	0	1 705 818	882 575	2 350 000	882 534			300 000	0	600 000	300 000
Hôtel d'entreprises Eurobioc 2 - Etudes	900 000	300 000							240 000		1 200 000		1 200 000	600 000
Chemstart'up 5 - Etudes-construction	2 640 000	600 000												600 000
Jeûnement et caudans	95 024													
ANIMATION ET AIDES AUX ENTREPRISES	1 295 000	0	320 000	0	275 000	0	100 000	0	200 000	0	200 000	0	200 000	0
Aides à l'immobilier d'entreprises	1 295 000	0	320 000	0	275 000	0	100 000	0	200 000	0	200 000	0	200 000	0
COMMERCE - ARTISANAT	350 000	110 234	60 000	0	90 000	0	50 000	110 234	50 000	0	50 000	0	50 000	0
Aides aux commerçants	350 000	110 234	60 000	0	90 000	0	50 000	110 234	50 000	0	50 000	0	50 000	0
FONCIER - AGRICULTURE	992 474	4 103 277	130 000	0	82 474	0	360 000	0	200 000	4 103 277	100 000	0	100 000	0
Frais d'études	20 000		50 000		-30 000									
Aménagements Rio Tinto (frais d'études)	134 474		80 000		54 474									
Réserves foncières	380 000						80 000		100 000		100 000		100 000	
CT Onitox (Achat terrain)	58 000				58 000									
Restaurant Base de loisirs (priorité BS 2022)	300 000						300 000							
LIDL (Closures + portail + aménagement RD)	100 000	4 103 277							100 000					
TOURISME	836 000	54 000	60 000	0	56 000	0	75 000	4 000	381 000	50 000	126 000	0	116 000	0
Aides au tourisme (Op. 2230)	80 000								20 000		20 000		20 000	
Office de tourisme	8 000				8 000									
Base de loisirs (Op. 1549)	228 000		60 000		30 000		30 000		36 000		36 000		36 000	
Aires accueil / service camping cars ?	115 000								15 000		50 000		50 000	
Aménagements Tourisme Nature	30 000								10 000		10 000		10 000	
Plan Local de Randonnées (Op. 0316)	375 000	54 000	20 000	0	20 000	0	25 000	4 000	300 000	50 000	10 000	0	10 000	
TOTAL POLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	11 391 066	6 932 620	789 088	0	2 333 998	882 575	2 955 000	996 768	1 071 000	4 153 277	1 976 000	0	2 266 000	900 000

PÔLE RESSOURCES

Service / Opération	COÛT TOTAL DES DEPENSES TTC (€)	TOTAL RECETTES TTC (€)	2020 (BP + BS)		2021 (BP + BS)		2022		2023		2024		2025	
			Dépenses (BP+BS)		Recettes		Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
			Dépenses	Recettes	Dépenses (+BS)	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Informaticque	2 072 930	0	407 117	0	471 713	0	294 100	0	300 000	0	300 000	0	300 000	0
Probités / accès citoyens / démarche RPD / outils visio conférence / usages numériques / responsable et durable / RESUR / INCHOUAR	2 072 930		407 117		471 713		294 100		300 000		300 000		300 000	
S.L.G.	162 100	0	0	0	34 050	0	26 050	0	100 000	0	0	0	0	0
Plan de corps de rue simplifié	50 000								50 000					
Gouvernance de la domoie	112 100				36 050		26 050		50 000					
RH/entretien	136 562	0	11 562	0	15 000	0	15 000	0	15 000	0	65 000	0	15 000	
Démocratisation du dossier agent	50 000				15 000		15 000		15 000		50 000		15 000	
Entretien et Hygiène/sécurité	86 562													
Finances	6 788 008	0	1 468 000	0	1 320 000	0	1 000 000	0	1 000 000	0	1 000 000	0	1 000 000	0
Fonds de concours	6 788 008		1 468 000		1 320 000		1 000 000		1 000 000		1 000 000		1 000 000	
TOTAL POLE RESSOURCES	9 159 592	0	1 866 679	0	1 842 763	0	1 385 150	0	1 418 000	0	1 365 000	0	1 315 000	0

PÔLE ENVIRONNEMENT

Service / Opération	COÛT TOTAL DES DEPENSES TTC (€)	TOTAL RECETTES TTC (€)	2020 (BP + BS)		2021 (BP + BS)		2022		2023		2024		2025	
			Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
ENERGIE	995 600	56 000	5 600	56 000	50 000	0	40 000	0	300 000	0	300 000	0	300 000	0
Application du décret tertiaire sur les bâtiments intercommunaux	970 000	56 000	5 600	56 000	40 000	0	30 000	0	300 000	0	300 000	0	300 000	0
Achat de matériel dédié au suivi des bâtiments	25 600	0	5 600		10 000		10 000							
TOTAL POLE ENVIRONNEMENT	995 600	56 000	5 600	56 000	50 000	0	40 000	0	300 000	0	300 000	0	300 000	0
TOTAL GENERAL	60 112 498	8 003 070	7 975 785	56 000	12 011 913	927 625	10 493 300	1 407 168	9 484 500	4 345 277	10 058 500	188 000	10 108 500	10 108 500

**PÔLE ENVIRONNEMENT / BUDGET ANNEXE DECHETS
PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2020 - 2025**

Service / Opération	CÔÛT TOTAL DES DEPENSES HT (€)	2020 (BP + BS)		2021 (BP + BS)		2022		2023		2024		2025	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
SERVICE DECHETS	4 938 480	930 480		978 000		930 000		710 000		740 000		658 000	
Conteneurs	941 300	161 300		230 000		140 000		190 000		100 000		100 000	
bacs	700 500	150 500		130 000		120 000		100 000		100 000		100 000	
composteurs	140 800	10 800		30 000		20 000		40 000		20 000		20 000	
colonnes à verre	30 000			10 000						20 000			
ascenseurs à bacs	130 000			80 000				50 000					
Véhicules	608 680	243 680		245 000		50 000		80 000		190 000		190 000	
BCM	526 880	166 880		170 000						190 000			
Plateau	45 000			45 000									
Bennette	156 800	76 800						80 000					
compacteur	30 000			30 000									
engin de compactage déchetterie	50 000												
Déchetteries	1 073 500	105 500		428 000		340 000		120 000		40 000		40 000	
Morein - achèvement travaux modernisation	105 500	105 500											
Pardies - sanitaires	34 000			34 000									
Morein - sanitaires	30 000			30 000									
Lucq de Béarn - réhabilitation	40 000			40 000	CRTE?								
Ramouss - extension/modernisation	450 000			250 000	CRTE?	200 000	CRTE?						
Orthez - reprise revêtement haut de quai + dispositifs anti-chute + création 2 rails	160 000			80 000		80 000		80 000					
Bienes - transfert OI et déchetteries	254 000			74 000		60 000		40 000		40 000		40 000	
Pôle déchets Orthez	2 115 000	420 000		35 000		400 000		320 000		600 000		320 000	
aménagement site (barrière, portail...)	90 000	30 000		20 000				20 000				20 000	
station traitement livraies	390 000	390 000											
fermeture alvéoles 3 et 2 et reprise membrane	150 000												
travaux bloqaz et livraies	485 000			35 000	CRTE?	350 000	CRTE?	100 000		300 000		200 000	
couverture bassin livraies	500 000							200 000		100 000			
travaux cessation activité anciens casiers	300 000												
modernisation atelier mécanique et bâtiment personnel	200 000												
TOTAL PÔLE ENVIRONNEMENT	4 938 480	930 480		978 000		930 000		710 000		740 000		658 000	

Envoyé en préfecture le 09/11/2021

Reçu en préfecture le 09/11/2021

Affiché le



ID : 064-200039204-20211108-CCCLO_2021_330-DE

Considérant que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **acte** que le rapport sur les orientations budgétaires 2022, les engagements pluriannuels ainsi que la structure et la gestion de la dette ont été présentés et débattus en conseil communautaire.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Patrice LAURENT

